

Réponse écrite aux questions de M. Jean-Pierre Morisetti, Conseiller communal, concernant la gestion du trafic à la sortie d'autoroute Morges-Est et à M. Pascal Martin, Conseiller communal, concernant le passage piéton au carrefour des avenues des Pâquis et Jules-Muret

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Lors de la séance du Conseil Communal du 6 novembre 2024, M. Jean-Pierre Morisetti, Conseiller communal, a posé plusieurs questions concernant les difficultés liées à la gestion du trafic à la sortie d'autoroute Morges-Est. Lors de la même séance, M. Pascal Martin, Conseiller communal, a posé plusieurs questions concernant le passage pour piétons au carrefour des avenues des Pâquis et Jules-Muret.

Questions : La Municipalité sait-elle pourquoi il faut attendre aussi longtemps au carrefour des avenues des Pâquis et Jules-Muret ? La Municipalité voit-elle une solution pour réduire ce temps ?

La Municipalité leur répond comme suit :

Il faut garder à l'esprit qu'aux heures de pointe la régulation de la circulation sur cet axe est difficile. Il s'agit d'un axe prioritaire et la fluidité du trafic individuel motorisé doit être garantie, ainsi que le passage de lignes de bus. Par ailleurs, il faut aussi prendre en compte :

- une coordination rigide entre les 4 carrefours de la jonction (Plan/Muret, entrée d'autoroute, sortie d'autoroute, Pâquis/St-Domingue) ;
- une gestion des files d'attente au niveau du carrefour Plan/Muret afin d'éviter des blocages de la jonction liés au nombre de véhicules.

La Ville a mis en place il y a quelques mois déjà, une caméra de détection de piéton·nes sur la traversée piétonne au carrefour Plan/Muret afin de rendre plus efficace la traversée piétonne selon les situations et adapter le temps de vert de la traversée au flux qui la franchit. Lors d'une journée typique (par exemple un mardi en octobre), le temps d'attente moyen des piéton·nes varie entre 39 secondes en heures creuses, 44 secondes à l'heure de pointe du matin et 54 secondes à l'heure de pointe du soir.

Les deux demi-traversées sont données simultanément et la caméra permet une ouverture (temps de vert) de la traversée de 12 secondes à minima jusqu'à 21 secondes dans certains cas, afin de permettre une traversée sécurisée des personnes les plus lentes. Avant la mise en place de ce système, le temps de vert était fixé à 16 secondes quelle que soit la situation. Si on s'attarde sur les temps d'attente maximum des piétonnes et piétons, ceux-ci sont restés relativement stables avant/après les modifications des programmes feux sur la jonction. Ils ont légèrement diminué le matin et augmenté le soir (de quelques secondes). Le temps d'attente maximal peut atteindre 85 secondes sur une journée.

Ces ajustements n'ont donc ni amélioré ni détérioré les temps d'attente, mais ont permis d'adapter la durée du feu vert aux piéton·nes les plus lent·es.

La charge de trafic étant déjà relativement importante, le carrefour est au maximum de ce qu'il peut faire passer en termes de flux. Dans le détail, pour chaque phase du carrefour Plan/Muret, un mouvement est donné en direction de Morges (tourne-à-gauche depuis l'avenue de Plan, tout-droit de l'avenue Jules-Muret ou tourne-à-droite du chemin de Grosse-Pierre). Il est donc important de libérer la file d'attente à chaque cycle de feu, faute de quoi le carrefour pourrait rapidement se bloquer. De ce fait, la traversée piétonne de l'avenue des Pâquis ne peut être donnée qu'une seule fois par cycle de

feu et il n'y a pas de solutions pour améliorer cet état de fait si ce n'est diminuer les autres flux qui alimentent le carrefour afin de dégager de nouveaux créneaux.

Onde verte pour les piétonnes et piétons

La Municipalité reconnaît que la situation pour les piéton·nes à ces carrefours reste insatisfaisante aux heures de pointe, mais souligne que sa marge d'action est limitée.

Dans le détail, sur l'axe Paderewski/Charpentiers, priorité a été donnée aux bus et aux voitures afin de faciliter la fluidité de circulation en sortie de ville et diminuer les embouteillages au centre-ville. Néanmoins, le trafic est interrompu lorsqu'un·e piéton·ne sollicite la traversée, car cette demande est traitée de façon à ce que le délai d'attente soit raisonnable. Une onde verte piétonne, comme suggéré, aurait pour conséquence des temps d'attente de plusieurs minutes pour les usager·ères, automobilistes et piéton·nes.

La Municipalité reste attentive à l'évolution des conditions de déplacement sur les huit traversées piétonnes relevées. Des analyses sont régulièrement menées par les services communaux afin de s'adapter à l'évolution des flux.

Nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de prendre acte de la présente réponse.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 20 janvier 2025.

Réponse au Conseil communal en séance du 5 février 2025.